

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

ADOPTION DE LA  
CHARTRE MOBILITE  
-  
DEMARCHE AOM

N° CS2021-10

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 29  
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures  
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en  
visioconférence, sous la présidence de Christian  
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.  
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.  
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-  
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François  
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –  
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –  
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.  
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis  
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET  
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-  
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel  
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick  
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-  
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne  
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN  
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph  
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.  
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle  
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à  
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne  
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

**M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET**

## ADOPTION DE LA CHARTE MOBILITE DEMARCHE AOM

### ***Une offre de mobilité qui a beaucoup progressé depuis 2014***

Les mobilités sur le territoire entrent dans une nouvelle ère avec la mise en service du Léman Express, le renforcement de l'offre de transports publics dans tout le Genevois français, la mise en service du tramway Genève-Annemasse, de la Voie Verte du Grand Genève et d'un réseau conséquent de mobilité douce, une offre de services à la mobilité renforcée (transports lacustres, autopartage, covoiturage, P+R, vélostations, géovélo...), et les mises en service à venir des autres tramways et BHNS transfrontaliers.

Les intercommunalités membres du Genevois français ont ainsi fortement renforcé leurs compétences et actions. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Thonon Agglo sont désormais compétents sur l'entièreté de leur périmètre, la CC du Genevois, le SM4CC et Annemasse Agglo ont accru leur offre de mobilité et la ville de Bellegarde a étendu sa compétence au périmètre de la commune nouvelle Valserhône. Les budgets consacrés aux transports publics et aux services à la mobilité ont ainsi progressé de 60 % entre 2017 et 2020 (passage de 31 millions d'€ par an à près de 50 millions d'euros par an).

Dès 2014, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le périmètre du Genevois français (qui compte aujourd'hui 430 000 habitants) a été mise en perspective de ce développement. Le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français, adopté en 2017, fixe d'ambitieux objectifs partagés et montre comment activer l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour faire face à l'accroissement attendu du trafic routier lié à la croissance démographique : développement de l'offre de transports publics ; développement des modes actifs (vélo, marche) ; développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, services numériques) ; développement de l'offre de transport lacustre ; démobilité (télétravail et réseau de Tiers-lieux, etc.).

Il a débouché, en 2018, par la délégation au Pôle métropolitain de la compétence sur les mobilités nouvelles qui l'a conduit à mener des actions en matière de développement des mobilités partagées (autopartage, covoiturage), de plans de mobilités des employeurs, d'intermodalité (étude opérationnelle sur l'exploitation des P+R).

### ***Pour autant les enjeux auxquels font face les collectivités sont toujours plus prégnants.***

Le territoire reste marqué par une saturation du système de transports et déplacements qui se traduit au quotidien par une congestion majeure et croissante, avec chaque jour, plus de 15 voitures supplémentaires en circulation. Cette situation entrave le bon fonctionnement du territoire et menace à terme sa capacité à engager sa transformation écologique, à maîtriser son développement et garantir, la qualité du cadre de vie.

Le territoire fait face à une croissance démographique extrêmement dynamique qui est susceptible d'accroître considérablement ces tensions. A l'horizon 2030, 30% de déplacements supplémentaires sont attendus (soit +400 000 déplacements quotidiens dont 200 000 en voiture), ce qui est susceptible de faire progresser encore la congestion, les pressions sur les ressources naturelles, la qualité de l'air et la qualité de vie.

Les impératifs de transition écologique, renforcés avec la crise actuelle nous imposent de changer de modèle de déplacement et suppose un véritable bouleversement du système de transports et de mobilité.

### ***Par conséquent, les élus souhaitent se fixer une nouvelle ambition et passer un cap***

Ainsi, les élus font le constat que :

- la coopération nécessite un fort engagement et un travail constant d'impulsion et de coordination;

- les défis que rencontre le territoire appellent à agir plus vite et plus fort au service des habitants et des entreprises.

Aussi, les élus souhaitent étudier une bascule plus ambitieuse pour la constitution d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire du Genevois français au cours du mandat, « l'AOM des Territoires ».

Les élus du Genevois français partagent la conviction que créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) constitue une réponse aux défis exceptionnels rencontrés en matière de mobilité sur le territoire :

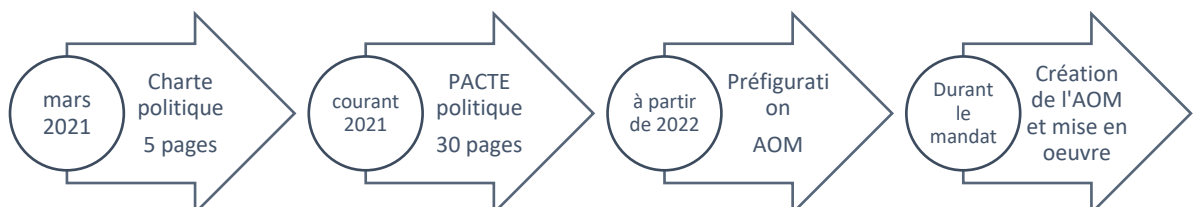
- Le territoire fait face à une conjonction de défis uniques par leurs intensités.
- Pour construire une AOM unique, le territoire du Genevois français constitue l'échelle pertinente pour organiser les mobilités. Cette échelle n'est évidemment pas figée. Les échanges et coopérations à l'échelle transfrontalière (Cantons de Genève, de Vaud et du Valais) et avec les territoires voisins (notamment avec les autres EPCI du Chablais, les CC des 4 Rivières, Vallée Verte, de Cluses Arve et Montagne, de Cruseilles ou encore du Grand Annecy) sont nécessaires et seront pris en compte.
- La future AOM unique dite « des territoires » doit permettre de poursuivre des objectifs partagés.

Aussi, les travaux politiques conduits en 2020 ont permis de fixer les 5 grands engagements de l'AOM unique « des territoires » du Genevois français.

1. Une AOM équilibrée : rechercher les avantages de la centralisation tout en restant adaptée aux EPCI.
2. Une priorité donnée à l'intensification de l'offre de transport public.
3. Un projet mobilité complet visant à apporter des solutions adaptées aux attentes diverses des territoires et des habitants.
4. Une action de l'AOM unique centrée sur les principales missions de la compétence mobilité.
5. Un modèle économique qui s'adapte à la capacité contributive des membres.

Le souhait des élus est désormais de poursuivre et approfondir les travaux en déclinant les principes politiques contenus dans cette Charte dans un Pacte Mobilité adopté à l'automne 2021 qui permettra de lancer une phase de préfiguration qui devra préparer et conduire les processus de modification statutaire et de transfert effectif de la compétence.

- *Pacte politique courant 2021* → déclinaison des grands principes intégrant les feuilles de route politique de chaque EPCI et arrêtant la date prévisionnelle du transfert dans le courant du mandat
- *Préfiguration de l'AOM à partir de 2022* → préparation des modalités de transfert
- *Création de l'AOM durant le mandat* → mise en œuvre



Conférence mobilités : engager les EPCI dans la co-construction de la démarche

Validations en Bureau et Conseils syndicaux

Poursuite entretiens bilatéraux EPCI : passer du quoi au comment, tenir compte des craintes et des préoccupations

La présente Charte politique est donc un engagement à travailler ensemble face aux défis de la mobilité, grâce à la constitution d'une « AOM des territoires ». Elle ne constitue ni l'acte de création de l'AOM ni une décision d'adhérer à cette AOM. En effet, la présente Charte pose les enjeux de territoire, identifie les défis à relever et propose un cadre à une future AOM des territoires.

La deuxième phase, le Pacte mobilité, qui sera proposé en fin d'année 2021, constituera un engagement vers l'AOM avec l'identification d'un périmètre précis et la définition d'une date de mise en œuvre. Le Pacte mobilité permettra donc de définir la progressivité de la mise en œuvre de l'AOM afin de prendre en compte les volontés opérationnelles des EPCI membres du Pôle métropolitain.

Cette étape permettra enfin d'engager la troisième phase : la préfiguration opérationnelle de l'AOM.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Denis MAIRE et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **ADOpte** la Charte politique relative à la création d'une autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique à l'échelle du Genevois français, établissant les grands objectifs et principes politiques en vue de « l'AOM des territoires » et ci-annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,  
Christian DUPESSEY

